



**AVIS PUBLIC
PROMULGATION
RÈGLEMENT N° 1709-29**

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES DONNÉ :

QUE le Règlement n° 1709-29 intitulé :

Règlement modifiant le Règlement imposant un mode de tarification pour le financement de certains biens, services ou activités n°1709 afin de remplacer les annexes 8 et 17 relatives à l'urbanisme et au permis de stationnement résidentiel

a été adopté par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion à la séance ordinaire du 15 avril 2024.

QUE toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement sur le site Internet de la Ville au www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca.

DONNÉ À VAUDREUIL-DORION, ce 17^e jour du mois d'avril 2024.

Zoë Lafrance, avocate, OMA
Greffière

Le présent avis peut être consulté sur le site Internet de la ville au www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca